



Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le

ID : 056-215601626-20230321-DB20230303-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————
Séance Publique du
Mardi 21 mars 2023
—————

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ D'INTERIM

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Bernard CLERGEON à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Anne-Valérie RODRIGUES, Vagtang CROGUENNEC à Jean-Guillaume GOURLAIN.

Secrétaire de séance : Marie-Christine LE NORMAND.

Présents	: 28
Pouvoirs	: 05
Absent	: 00

n°03

AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ D'INTERIM

Rapporteur : Liliane MARTEVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la présente consultation relève de la procédure de l'appel d'offres conformément à l'article R 2124-1 du code de la commande publique,

Considérant le besoin de mise à disposition de personnels intérimaires auprès des services de la commune et du CCAS de Ploemeur, pour pourvoir un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité ou encore pour faire face à un besoin occasionnel (remplacement d'agent éloigné du service) ou saisonnier.

La collectivité lance une procédure de mise en concurrence pour un marché de mise à disposition de personnel intérimaire. Les fonctions recherchées pour les agents mis à disposition concernent :

- Le nettoyage des locaux,
- Le petit entretien extérieur des bâtiments,
- Le service aux réceptions et cérémonies,
- Le service de repas en restauration collective, aide à l'office et surveillance de cantine,
- L'animation, l'accueil et l'encadrement des enfants,
- Les prestations administratives.

La durée du marché est de 1 an, reconductible 3 fois par tacite reconduction. Le marché est conclu à prix unitaires, conformément au bordereau des prix qui sera annexé à l'acte d'engagement. Les prestations sont traitées par application d'un coefficient porté à l'annexe financière de l'acte d'engagement. Il est appliqué à la base de rémunération horaire, pour former le prix unitaire horaire facturé.

Considérant que le résultat du jugement des offres par lots sera présenté en commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché aux sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après analyse,

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 9 mars 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché d'intérim ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les marchés, toutes les pièces annexes à l'issue de la procédure, après décision de la Commission d'appel d'offres, ainsi que les éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ – 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire